

Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire Du 18 décembre 2018 à 19h30 à SABADEL-LAUZES

L'An deux mille dix-neuf, le dix-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Sabadel-Lauzès, sous la présidence de Mme Chantal MEJECAZE, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 25

Date de la convocation : 8 février 2019

PRESENTS : Mme PONS Paulette, M. POUJADE Jean-Louis, M. SABRAZAT Jean-Pierre, Mme REVEL Ghislaine, M. BONHOMME Michel, Mme MEJECAZE Chantal, Mme MILHAU Monique, M. CROUZET Alain, M. PRADIE Aurélien, M. CASSAN Thierry, Mme LALO Noëlle (suppléante), Mme LAPERGUE Françoise, M. SADOU Yves, M. VACOSSIN Lionel, M. LAVERDET Michel, M. CHERER Simon, Mme NIVEL Géralde, M. DE TOFFOLI Patrick, M. MARTY Alain, M. DARDENNES Raymond, M. SINDOU Jean-Paul, M. THEBAUD Michel, M. DELQUEUX Etienne (suppléant), M. SOUCIRAC Jean

REPRESENTES : M. BOS Michel

ABSENTS : M. FELLER Christian, Mme LOUBIERES Catherine, M. LACARRIERE Rémy, Mme MILLET Line, M. BOUZOU Julien, M. LAMOTHE Michel, M. VANSINGHEL Daniel, Mme VERMANDE Thérèse, M. COURDES René

Secrétaire de séance : M. DE TOFFOLI Patrick

**N° 2019/D
ANNEXE**

❖ Introduction au Conseil

Ouverture de la réunion par la présidente, Mme MEJECAZE Chantal, qui remercie la commune de Sabadel-Lauzès de nous accueillir.

Intervention de Mme Gisèle LAVAYSSIERE de la CAF du Lot sur la Convention Territoriale Globale :

Présentation de cette nouvelle convention qui remplacera le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse), document formalisant notre partenariat avec la CAF sur nos services enfances jeunesses.

« Territoriale » car convention de 4 ans sur le territoire de la communauté de communes et « Globale » car association de tous les partenaires des prestations familiales et sociaux.

La CAF souhaite continuer à soutenir les projets et les structures mais aujourd'hui de manière différente. Accompagnement financier sur des objectifs.

Comment peut-on le mettre en place sur le territoire ? Quels sont les besoins, les problématiques, définir les axes d'intervention. L'ensemble des institutions, partenaires, associations, familles définissent ensemble les actions à mettre en place sur le territoire en déterminant les priorités.

Actions pragmatiques, valorisations des actions, consolidation des partenariats.

Un seul diagnostic pour tout le territoire, prise en compte de l'action sociale, des services existants, des projets portés par les habitants, également tout ce qui tourne autour de l'habitat, la précarité, l'insertion, l'accès au droit ... tout ce qui est du domaine d'action de la CAF et à tous les âges de la vie.

Construire une vision partagée du territoire, réduire les inégalités, garantir l'accès aux droits et définir un plan d'actions.

Mme Gisèle LAVAYSSIERE : qu'en pense le conseil communautaire ?

Mme Chantal MEJECAZE : avons-nous le choix ?

Mme Gisèle LAVAYSSIERE : en effet c'est la signature de la nouvelle convention ou il n'y a plus de soutien de la CAF pour les services concernés.

M. Jean-Pierre SABRAZAT : souligne la qualité des relations avec la CAF. L'importance des aides financières apportées. Budgétairement, en dépense, les sommes sont importantes mais avec les aides de la CAF, les services ont un coût raisonnable.

Cette nouvelle forme de convention aura le mérite de mettre tout le monde autour de la table et d'en discuter.

Mme Gisèle LAVAYSSIERE : démarche qui prend du temps et souhaiterait passer par un bureau d'étude pour faire ce diagnostic. Travail sur une année, signature 1er trimestre 2020. Financement à 80 % de la CAF sur le coût de l'étude pour laquelle il faut compter environ 22 000 euros.

Mme Chantal MEJECAZE : nous avons eu connaissance de cette nouvelle forme de convention il y a peu de temps. L'intérêt de ce nouveau dispositif, discuté avec les vice-présidents, serait de pouvoir élargir à d'autres compétences.

Profite-t-on de ce diagnostic pour cette convention pour élargir l'étude sur les projets futurs du territoire ?

M. Aurélien PRADIE : on empile les plans, les documents, les études. Une étude de plus pour nous apprendre quoi ?

M. Alain MARTY : pour quelle direction ?

Mme Nadège CASTANDET : ça serait une réflexion globale sur toutes nos compétences.

M. Alain MARTY : ça pourrait être intéressant de se poser la question de l'avenir de notre territoire, quelles orientations.

Mme Chantal MEJECAZE : clos les échanges, l'élargissement de la réflexion ne trouvant majoritairement pas d'écho auprès des élus.

1. Approbation du Procès – verbal du Conseil Communautaire du 17 décembre 2018

Délibération :

La présidente demande aux membres du Conseil Communautaire la validation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 17 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2018.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0)

2. Personnel :

a. Création d'un poste permanent de remplacement de fonctionnaires

Délibération :

Considérant, le besoin de créer un poste permanent au vu des besoins récurrents de remplacements principalement de l'équipe d'animation au sein du Multi-accueil Grain de Malice et de l'ALSH.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe de Catégorie C à raison de 25h00 hebdomadaires, à compter du 1^{er} mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la création du poste dans les conditions définies ci-dessus.

(Pour 25/Abstention 0 / Contre 0)

b. Multi-accueil : Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe et création d'un poste d'adjoint d'animation territorial

Délibération :

Vu, la délibération 2016/D79 du 15 novembre 2016 créant le poste d'Auxiliaire de Puériculture Principale de 2^{ème} Classe de 30h00,

Considérant, la volonté de titulariser un agent contractuel en poste depuis plusieurs années et au vu des fonctions du poste,

Madame la Présidente propose à l'assemblée :

- de supprimer un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe de catégorie C à raison de 30h00 hebdomadaires, à compter du 1^{er} mars 2019.
- de créer un poste d'adjoint d'animation territorial de catégorie C raison de 30h00 hebdomadaires, à compter du 1^{er} mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la suppression et la création des postes dans les conditions définies ci-dessus.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0)

3. Transport A la Demande (T.A.D.) : convention de délégation de compétence avec la Région Occitanie

Délibération :

Vu, la délibération n°05/12/14.05 de la Commission Permanente du Conseil Régional Midi-Pyrénées en date du 13 décembre 2005 approuvant les modalités de l'intervention financière de la Région Midi-Pyrénées en faveur du transport à la demande ;

Vu, la délibération de la Commission permanente de la Région Occitanie n°CP/2019-FEVR/10. en date du 21 février 2019;

Vu, les statuts de la communauté de communes suite à la délibération n°2015/D6 du 12 janvier 2015, et la compétence Transport à la demande,

Considérant, le besoin d'un service de T.A.D. sur le territoire communautaire,

La présidente présente aux membres du Conseil communautaire le projet de convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport à la demande entre la région Occitanie et la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat.

La Communauté de communes aura le soin d'organiser, de financer, de gérer, et de veiller au bon fonctionnement des services publics de transport à la demande (TAD), sur le territoire.

Date d'effet de la convention du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

La présidente demande l'autorisation de signature des conventions, de délégation de compétence d'organisation de services de transport à la demande avec la région Occitanie, qui se présenteront pour les années prochaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise la présidente à signer la convention de délégation avec la région Occitanie dans les conditions énumérées dans le projet de convention joint, et donne son autorisation de signature pour les conventions qui se présenteront les années suivantes.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0)

4. Maison de Services Au Public : demande de subvention de fonctionnement 8^{ème} année

Délibération :

Vu, les Statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Amélioration de l'offre de services au public en zone rurale »,

Vu, la convention locale de la Maison de services au public du Causse de Labastide-Murat de 2016,
Considérant, la 8^{ème} année de fonctionnement en 2019,

Madame la Présidente présente le plan de financement suivant :

BUDGET de FONCTIONNEMENT au titre de la 8ème ANNEE (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019)			
DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
Frais de personnel	46 144 €	Subvention Etat FNADT (25% des dépenses de fonctionnement)	12 277.25 €
Frais divers	2 965 €	Fond inter-opérateurs (25% des dépenses de fonctionnement)	12 277.25 €
		Autofinancement	24 554.50 €
Coût prévisionnel Global	49 109 €	Financement prévisionnel Global	49 109 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le plan de financement ci-dessus et autorise la présidente à signer tout document afférent à la présente demande de subvention.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0)

5. Sport : Espace Murat : Travaux Adap / demande de subvention auprès de la Région

Délibération :

Vu, la délibération N° 2018/D78 approuvant l'opération de travaux pour la mise en œuvre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée du bâtiment de l'Espace Murat en 2019 et sollicitant la DETR 2019 ;

Considérant, les critères d'éligibilité des dossiers à l'aide régionale pour la mise en accessibilité des bâtiments publics ;

Considérant, le montant prévisionnel des travaux de mise en œuvre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée du bâtiment de l'Espace Murat ;

La présidente explique que cette opération peut également bénéficier du concours financier de la Région et propose aux membres du Conseil le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES HT		SUBVENTIONS					
		Organisme	Acquises		Sollicitées		TOTAL
Nature	Montant HT		Montant €	%	Montant €	%	Montant € %
Travaux	3 567,22 €	Département	/	/	/	/	/
		Région	/	/	1070,16	30 %	1070,16 30 %
		Etat DETR 2019	/	/	1070,16	30 %	1070,16 30 %
		Europe FEADER	/	/	/	/	/

		Autofinancement	1426,90 € - 40 %				1426,90 40 %
Total	3 567,22 €						3567,22 € 100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil valide le plan de financement et autorise la présidente à signer tout document y afférent.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0)

6. Culture : modification de l'annexe Tarifs du règlement intérieur de la bibliothèque : ajout de la vente d'affiches.

Délibération :

Considérant, le développement de la saison culturelle intercommunale et la création artistique et graphique de visuels déclinés chaque année,

Suite à la proposition de travail de la commission culture communication, la présidente propose d'ajouter la vente des affiches des différents visuels de la saison culturelle à l'annexe des tarifs du règlement intérieur de la bibliothèque :

SUPPORTS DE COMMUNICATION

Affiches des visuels de la saison culturelle : 5 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire valide le nouveau tarif présenté ci-dessus, dit qu'il sera applicable à compter du 19 février 2019 et modifie en conséquence l'annexe « tarifs » du règlement intérieur de la structure.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0)

7. Finances

M. Jean-Pierre SABRAZAT précise que la situation financière de la communauté de communes est saine, néanmoins il faut être vigilant sur le taux d'endettement et le besoin en trésorerie.

a) Budget annexe Atelier Relais

a.a. Vote du compte de gestion 2018

Délibération :

Monsieur Jean-Pierre Sabrazat, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte de gestion 2018.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	53 293.84	67 571.53	+ 14 277.69
	Section d'investissement	42 297.01	40 992.20	- 1 304.81
				+ 12 972.88

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2018 de l'Atelier Relais.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0)

a.b. Vote du compte administratif 2018

Délibération :

Monsieur Jean-Pierre Sabrazat, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte administratif 2018.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<i>Réalisations de l'exercice</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	53 293.84	67 571.53	+ 14 277.69
	<i>Section d'investissement</i>	42 297.01	40 992.20	- 1 304.81
<i>Reports de l'exercice N-1</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	0.00	0.00	0.00
	<i>Section d'investissement</i>	0.00	878.72	878.72
<i>Restes à réaliser à reporter en N+1</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	0.00	0.00	0.00
	<i>Section d'investissement</i>	0.00	0.00	0.00
<i>Résultat cumulé</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	53 293.84	67 571.53	+ 14 277.69
	<i>Section d'investissement</i>	42 297.01	41 870.92	- 426,09
		95 590.85	109 442.45	+ 13 851.60

Madame Chantal MEJECAZE, présidente de la communauté de communes en 2018, se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2018 de l'Atelier Relais.

(Pour 24 / Abstention 0 / Contre 0)

a.c.Affectation du résultat du budget annexe Atelier Relais de l'exercice 2018

Délibération :

Madame Chantal Méjecaze rappelle à l'assemblée que dans l'affectation des résultats, il est tenu compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement. Elle procède à la lecture :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur : 0,00 €

Résultat d'investissement antérieur : + 878.72 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2018

Solde d'exécution de l'exercice : - 1 304.81 €

Solde d'exécution cumulée : - 426.09 €

Restes à réaliser au 31/12/2018

Dépenses d'investissement : 0,00 €

Recettes d'investissement : 0,00 €

Solde des restes à réaliser : 0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2018

Rappel du solde d'exécution cumulé : - 426.09 €

Rappel du solde des restes à réaliser : 0,00 €

Besoin de financement total de la section d'investissement : 426.09 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice : 14 277.69 €

Résultat antérieur : 0,00 €

Résultat total : 14 277.69 €

Affectation du résultat

Besoin de financement de la section d'investissement à inscrire au cpte 1068 : 426.09 €

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au 002 : 13 851.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2018 et décide d'inscrire au budget primitif 2019 au compte 10 68 la somme de 426.09 € et au compte 002 la somme de 13 851,60 €.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0)

b) Budget annexe ZAE

b.a. Vote du compte de gestion 2018

Délibération :

Monsieur Jean-Pierre Sabrazat, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte de gestion 2018.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
				0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Causse Energie.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0)

b.b. Vote du compte administratif 2018

Délibération :

Monsieur Jean-Pierre Sabrazat, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte administratif 2018.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	173 451.00	0.00	- 173 451.00
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	173 451.00	0.00	- 173 451.00
		173 451.00	0.00	- 173 451.00

Madame Chantal MEJECAZE, présidente de la communauté de communes en 2018 se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2018 du budget annexe ZAE Causse Energie.

(Pour 24 / Abstention 0 / Contre 0)

c) Budget principal

c.a. Vote du compte de gestion 2018

Délibération :

Monsieur Jean-Pierre Sabrazat, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte de gestion 2018.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 080 954.86	2 604 912 69	+ 523 957.83
	Section d'investissement	762 256.04	776 650.09	+ 14 394.05
				+ 538 351.88

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2018.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0)

c.b. Vote du compte administratif 2018

Délibération :

Monsieur Jean-Pierre Sabrazat, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte administratif 2018.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 080 954.86	2 604 912 69	+ 523 957.83
	Section d'investissement	762 256.04	776 650.09	+ 14 394.05
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	364 944.37	0.00	- 364 944.37
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	189 310.67	352 821.26	+ 163 510.59
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2 080 954.86	2 604 912 69	+ 523 957.83
	Section d'investissement	1 316 511.08	1 129 471.35	- 187 039.73
		3 397 465.94	3 734 384.04	+ 336 918.10

Madame Chantal MEJECAZE, présidente de la communauté de communes en 2018, se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2018.

(Pour 24 / Abstention 0 / Contre 0)

c.c. Affectation du résultat du budget principal de l'exercice 2018

Délibération :

Madame Chantal Méjécaze rappelle à l'assemblée que dans l'affectation des résultats, il est tenu compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement. Elle procède à la lecture :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur : 0.00 €
Résultat d'investissement antérieur : - 364 944.37 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2018

Solde d'exécution de l'exercice : + 14 394.05 €
Solde d'exécution cumulée : - 350 550.32 €

Restes à réaliser au 31/12/2018

Dépenses d'investissement : 189 310.67 €
Recettes d'investissement : 352 821.26 €
Solde des restes à réaliser : + 163 510.59

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2018

Rappel du solde d'exécution cumulé : - 350 550.32 €
Rappel du solde des restes à réaliser : + 163 510.59 €
Besoin de financement total de la section d'investissement : - 187 039.73 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice : + 523 957.83 €
Résultat antérieur : 0.00 €
Résultat total : + 523 957.83 €

Affectation du résultat

Besoin de financement de la section d'investissement à inscrire au cpte 1068 : 187 039 € 73
Dotation complémentaire en réserve à inscrire au compte 1068 : 336 918 € 10
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au 002 : 0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2018 et décide d'inscrire au budget primitif 2019 au compte 10 68 la somme de 523 957 € 83 et au compte 002 la somme de 0,00 €.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0)

8. Extension du territoire

Mme Chantal MEJECAZE : le 29 janvier dernier, en présence des présidents des interco de CAUVALDOR, Figeac et Gourdon., M. le préfet a donné sa réponse définitive. Il a précisé qu'il a choisi la moins mauvaise, a tenu compte de l'avis de la CDCI mais aussi de notre passif. Il valide le maintien de la CCCLM mais pas l'intégration des 9 nouvelles communes.

Mme MEJECAZE précise les suites données à cette réunion :

-Elle a appelé les Maires des 9 Communes

-Informé les VP

-Rédigé et adressé un courrier à tous les Maires et Conseillers Municipaux de l'Interco

Afin que tous aient la même info au même moment.

Mme Chantal MEJECAZE donne ensuite lecture du courrier de M. le Préfet adressé à la présidente, comme elle l'a fait précédemment au bureau.

Suite à la visite du Président de la république à Souillac et à sa réponse suite à l'intervention de Mme MEJECAZE, proposition de réunir demain les maires qui le souhaitent pour faire remonter au Ministre des remarques écrites pouvant faire évoluer la loi.

M. Michel LAVERDET : 2 fois que notre territoire rate l'identité du territoire d'un « Causse central ». Et la décision d'aujourd'hui tiendra jusqu'à quand ?

Il remercie Mme Chantal MEJECAZE et M. Aurélien PRADIE d'avoir défendu le territoire avec conviction même s'il pense que le côté politique a été en notre défaveur à la fin.

Mme Chantal MEJECAZE : précise que les élus du territoire se sont toujours battus pour son existence et ce travail a payé.

9. Développement économique : PETR Grand Quercy

M. Michel LAVERDET : M. CAPARROY, directeur, se propose, si nous le souhaitons, de présenter en bureau les nouvelles grilles pour les projets futurs.

M. Luc ESTEVENON : sur la ZAE, le projet de scierie ne se concrétisera pas ; le projet de photovoltaïque avec Reden Solar suit son cours ; une communication à venir dans la presse sur ce projet et la disponibilité de lots pour faire parler de la zone.

10. Aménagement du territoire : PLUI (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*)

M. Michel LAVERDET : redémarrage du travail avec le bureau d'études dans les jours qui viennent pour arrêter le document avant la fin du mandat.

11. Tourisme

Mme Françoise LAPERGUE : retour sur l'assemblée générale de l'office de tourisme : nous avons une chargée de missions plein de dynamisme. Les membres de l'OT sont tous très investis avec beaucoup d'idées. Mme Marie-France COURTES passe la main et Mme Sylvie MEYNEN prend la relève et devient la nouvelle présidente.

Mme Chantal MEJECAZE remercie chaleureusement Mme Marie France COURTES (présente) pour ces 20 années d'implication pour le territoire. Des applaudissements nourris à l'égard de Marie-France clôturent ses propos.

12. Environnement

M. Jean-Pierre SABRAZAT : Loi Notre et la compétence eau et assainissement : il y a possibilité de différer la compétence en 2026 au lieu de 2020. En Bureau, nous avons convenu qu'il valait mieux saisir cette possibilité pour que les syndicats existants sur le territoire s'organisent pour pouvoir exercer cette compétence, d'autant plus que la CCCLM n'est pas prête et n'a pas les moyens de l'exercer aujourd'hui. Pour différer, les communes doivent délibérer, nous vous avons envoyé un modèle de délibération. Il faut délibérer rapidement et dans tous les cas avant le printemps.

Les syndicats sont en train de discuter entre eux pour continuer et s'organiser. Si les territoires sont prêts avant 2026 on peut prendre la compétence avant.

13. Actions sociales : MSAP (*Maison de Services Au Public*)

Mme Chantal MEJECAZE : depuis quelque temps des partenaires nous sollicitaient pour faire des permanences à la maison communautaire mais nous n'avions pas de local. L'école de musique occupe un bureau au rez-de-chaussée de la maison communautaire, nous avons revu, avec elle, la convention car elle ne l'utilisait pas tout le temps. Dorénavant nous aurons des permanences ou des web entretiens de la CPAM, l'UDAF, la Mission Locale et la MSA.

14. Haut débit :

M. Jean-Pierre SABRAZAT : nous avons eu une intervention de M. JANIN de Orange qui s'occupe du suivi des collectivités. Montée en débit et installation de la fibre qui a commencé.

Concernant la problématique de l'élagage : ce sont les propriétaires qui sont responsables. L'entreprise interviendra auprès des particuliers. Donc il y aura sûrement du retard pour le déploiement de la fibre.

15. Voirie

Mme Chantal MEJECAZE : élagage 2019 marché CAPY frères, campagne 2018 terminée.

Les saignées : 2 entreprises, Eiffage et GANIL.

Programme voirie démarrera quand le budget sera voté. Enrobé à froid livraison ok.

16. Décisions de la présidente

17/01/2019	2019 DC1	Voirie marché élagage 2019	Voirie / Elagage
31/01/2019	2019 DC2	Espace Murat : modification de la grille tarifaire	Espace Murat

17. Questions diverses

La séance est levée à 20h30